



## Déclaration SNEP-FSU

### **CAPA recours appréciation finale rendez-vous de carrière du 21 janvier 2020**

Madame la rectrice, Monsieur le Président de la CAPA,

Cette CAPA se tient dans un contexte social tendu. Cela fait maintenant 5 semaines qu'un mouvement de contestation majoritaire est engagé contre le projet de réforme des retraites et le gouvernement y reste sourd. Le courrier du 11 janvier du premier ministre aux organisations syndicales, malgré son recul temporaire sur l'âge pivot à 64 ans en 2027, confirme cet entêtement à imposer la retraite par point !

En effet, comment accepter de voir passer le système français de la solidarité à l'individualisation, comment accepter une baisse des pensions, un recul de l'âge de départ en retraite et des iniquités de traitement entre les générations, les professions, alors que rien ne le justifie et qu'il y a juste à trouver de nouvelles répartitions dans l'ensemble de la richesse produite ! Cette réforme renforcera les inégalités sociales, celles entre les hommes et les femmes et accentuera le taux de pauvreté des séniors.

Dans l'éducation, ce ne sont pas les promesses de Monsieur Blanquer avec qui la confiance est totalement rompue qui vont rassurer les enseignants. L'objectif est clair faire travailler plus longtemps, baisser le montant des pensions et développer les recours aux assurances privées. Mais aussi dans le cadre de notre profession, transformer complètement la nature de notre métier.

Pour le SNEP FSU, ce projet doit être retiré, et les revalorisations doivent être engagées sans contrepartie compte tenu du déclassement salarial de notre profession. Les conditions de travail doivent être revues, mais pas au sens où l'entendent messieurs Macron et Blanquer, et donc améliorées dans l'intérêt général du service public et notamment au bénéfice de la réussite des élèves. Il existe pourtant des moyens pour financer ces revendications comme le confirment les milliards distribués au travers du CICE et autres mesures fiscales. L'argent magique n'est visiblement pas disponible pour tous !

Pour preuve, l'année dernière le ministère a fait perdre plus de 3000 promotions à la classe exceptionnelle dans le second degré par des règles d'attribution inadaptées, et il vient de publier les circulaires d'accès à la classe exceptionnelle qui ne connaissent que des modifications à la marge et vont donc encore priver nombre de nos collègues d'une promotion budgétée, justifiée et méritée !

Comment le ministère peut-il encore parler de confiance quand il prive ses propres personnels de promotions comprises dans son budget ? Comment, dès lors, la profession peut-elle croire aux promesses d'une prétendue revalorisation ?

Nous rappelons ici quelques éléments marquants de la politique de ce gouvernement : le gel du point d'indice, le recul d'un an de certaines mesures de PPCR, l'alourdissement du temps de travail avec l'imposition de 2 HSA, l'imposition de la réforme lycée contre l'avis des personnels, qui implique aussi pour nous la disparition de l'enseignement d'exploration en EPS, les suppressions massives de postes encore prévues pour la rentrée 2020 alors que le nombre d'élèves est en hausse...où trouver de la confiance ?

Les conséquences de toutes ces mesures sont néfastes pour les élèves, pour les professeurs et il est curieux de voir le ministre s'étonner du faible nombre de candidats au concours de l'enseignement...

Dernier point avant d'en venir au point spécifique d'aujourd'hui, la suppression progressive des CAP qui est, elle aussi, un signe néfaste de la part de notre ministre. La transparence, l'équité ne seront plus garanties et cela place les collègues dans un système opaque qui favorise les suspicions, les rancœurs qui génère de la concurrence entre les collègues alors qu'il y a un besoin nécessaire de collectif !

Avec tous ces éléments, il est clairement établi qu'il n'existe plus aucune confiance dans les propos de Monsieur Blanquer qui tente l'apaisement en promettant que les enseignants ne perdront pas. Chaque jour prouve le contraire !

Nous siégeons pour la deuxième fois en CAPA pour les recours ultimes d'avis de rendez-vous de carrière.

Les nouvelles modalités testées l'année dernière prouvent à quel point le SNEP-FSU avec les syndicats de la FSU, a raison de revendiquer une carrière en un seul grade avec un rythme unique.

Certes, la mise en place des nouvelles modalités d'évaluation permet à chaque enseignant de bénéficier à trois moments de sa carrière définis statutairement d'un RDV de carrière. Cet élément est une avancée importante car il favorise l'équité entre les collègues.

Mais le problème réside dans les quotas de promotion, induisant des incompréhensions et des rancœurs vis-à-vis du système global. Rappelons ici qu'il n'existe pas de quota sur les avis. Il est non réglementaire et irrespectueux pour les collègues de limiter leur appréciation finale pour une simple question de quotas.

Les recours traduisent une incohérence entre l'évaluation primaire et celle de Madame La Rectrice. Comment concevoir lorsque vous obtenez 6 items « excellent » et d'excellentes observations de l'évaluateur d'avoir au final une appréciation « très satisfaisant » ? Cette grille d'évaluation, même si nous continuons d'avoir des désaccords a le mérite d'être transparente et elle est ici du coup ici complètement dénaturé car ce sont en fait des quotas qui déterminent les niveaux de compétences des collègues.

Le SNEP-FSU continue de demander une déconnexion complète entre l'évaluation et l'avancement, seule orientation permettant de gommer les injustices. Rappelons ici, qu'à la Hors classe, tous les personnels évoluent au même rythme et que dans de nombreux corps de la fonction publique, il n'existe qu'un seul rythme, sans que cela n'influe sur le travail de ces personnels.

Que chaque collègue puisse bénéficier d'une « évaluation/formation » semble nécessaire, les temps de retour sur notre pratique étant peu nombreux, les RDV de carrière devraient permettre des échanges professionnels pour prendre du recul et progresser, mais ils ont l'objectif de classer les collègues.

Sur les 44 recours gracieux, 36 ont reçu un retour positif. Quels critères prévalent à cette amélioration ?

Enfin, le SNEP-FSU continue de dénoncer les modalités de recours qui sont longues et qui ont dissuadé, de fait, bien des collègues. Deux d'entre eux n'ont d'ailleurs pas saisi la CAPA malgré un avis resté fixe après le recours gracieux.

Soyez donc persuadés, Madame la Rectrice, Monsieur le Président de la CAPA, que nous continuerons de remplir avec conviction l'engagement qui nous caractérise en associant en permanence nos collègues à notre activité pour faire résonner leurs revendications dans cette instance.

Les Commissaires Paritaires SNEP-FSU Lille